



Calcul des trimestres envue de la retraite

Par **topaze60**, le **13/06/2008** à **12:50**

Bonjour aux membres de ce forum

Questions :

je fus MILITAIRE ENGAGE de 18/08/1972 au 28/02/1978

ensuite FONCTIONNAIRE TERRITORIAL depuis le 11/1/1993

es-ce que les trimestres se cumulent ?

quel en est le résultat ?

à qui doit-on adresser une demande de relevé des trimestres ?

en fonction du résultat du calcul des trimestres : puis-je bénéficier de la retraite après 15 ans et trois enfants et à quel taux ?

Un grand MERCI à ceux qui pourront me donner ces informations

MERCI et à bientôt